



TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDE DE VISA– ALGÉRIE

LISTE DES DOCUMENTS

VISITE TOURISTIQUE / PRIVÉE (MOINS DE 90 JOURS)

Vous souhaitez vous rendre en Portugal, dans le cadre d'une visite touristique ou privée, pour un séjour d'une durée inférieure à 90 jours, sans l'intention de vous y installer

DOCUMENTS GÉNÉRAUX POUR TOUS LES DEMANDEURS

Formulaire de demande de visa Schengen

- *Dûment rempli et signé par le demandeur.*

Une photo d'identité

- *Une photo d'identité aux normes ;*
- *Taille de 3.5 cm x 4.5 cm, sur fond blanc, datant de moins de 3 mois.*

Passeport

- Passeport, original
Un passeport ordinaire ou un document de voyage reconnu avec une validité d'au moins 3 mois après le séjour prévu. Le passeport ou le document de voyage doit contenir au moins deux pages vierges portant la mention "visa" afin d'y apposer un Visa. Doit avoir été délivré au cours des 10 dernières années. La photo utilisée sur le passeport doit ressembler à son titulaire au moment du dépôt du dossier.
- Passeport, copie
*Photocopie des pages du passeport comportant les données personnelles d'identité incluant une photocopie des pages contenant les prorogations de validité, les remarques éventuelles et tous **les pages comportant les visas Schengen obtenus**. Délivré au cours des 10 dernières années, ainsi que les tampons d'entrée et de sortie du territoire.*

Pour les Mineurs

- *Acte de naissance du mineur ;*
- *Des copies certifiées conformes de l'identité / du passeport des deux parents ;*
- *Si le mineur voyage seul : consentement parental certifié des deux parents, signé et vérifié par une*



personne morale ;

- *Si le mineur voyage avec un seul parent, l'autre parent doit produire le consentement certifié et vérifié par une personne morale (il convient de faire exception à cette règle si le parent isolé avec lequel le mineur doit voyager est la seule personne ayant l'autorité parentale).*

Pour les ressortissants non-algériens

- *Carte de séjour, valable au moins trois mois après l'expiration du visa demandé. Si cette carte est (ou sera) expirée, le demandeur doit également envoyer une lettre du demandeur confirmant qu'il a de nouveau demandé une nouvelle carte de séjour qui n'a pas encore été délivrée.*

Assurance médicale de voyage

- Assurance, original
*Doit être valable pour l'espace Schengen si vous demandez un visa de court séjour ;
Doit couvrir les frais médicaux et coûts de rapatriement à hauteur de 30,000 Euro minimum ;*
- *Couvrant toute la durée du séjour prévu et les frais éventuels de rapatriement, de traitement médical d'urgence, de traitement hospitalier d'urgence, de décès et valable pour tous les États Schengen.*
- Assurance, copie

Réservation du billet aller-retour

- *Réservation du billet d'avion aller-retour, copie.*

Preuve d'hébergement

- *Une réservation d'hôtel pour toute la période du séjour prévu - en indiquant le nom du demandeur, la date d'arrivée et de départ et tous les contacts de l'hôtel ;*
- *Pour les Visites en famille ou entre amis, présentez le formulaire de candidature «[termo de responsabilidade](#)» dûment rempli par la personne qui fait référence, qui le désigne si elle est responsable de l'hébergement ou de tous les frais et doit être dûment notariée ;*
- *Preuve de la relation avec l'hôte ou la partie invitante : preuve des liens familiaux, le cas échéant (casier judiciaire du bureau de l'état civil) ;*
- *Preuve de location ou de propriété de biens immobiliers dans le pays de destination.*

Preuve de moyens de subsistance suffisants pendant le séjour envisagé et preuve de la stabilité socio-économique

- **Relevés de compte** *d'une banque algérienne des trois derniers mois avec un tampon bancaire ;*
- *Si les coûts sont couverts par un particulier ou un organisme invitant / expéditeur, présentez au demandeur le formulaire «[termo de responsabilidade](#)» avec une preuve de moyens de la part de l'hôte ou du garant en cas de parrainage individuel ;*
- **Fonctionnaires publics** : *agissent s'il s'agit d'un contrat de travail ou d'un contrat de travail récent et de la dernière fiche de paie ;*
- **Employés** : *certificat de travail ou contrat de travail récent et fiches de paie des trois derniers mois,*



certificat d'affiliation à la CNAS ou lettre explicative de l'employeur en cas d'absence de ce certificat ;

- **Commerçants** : *preuve d'inscription au registre du commerce, preuve d'adhésion à CASNOS (régime national de sécurité sociale des travailleurs indépendants), formulaire C20 indiquant le chiffre d'affaires, le bilan et les relevés bancaires des trois derniers mois ;*
- **Agriculteurs** : *preuve du statut, carte de l'agriculteur et plus récente déclaration du revenu annuel ;*
- **Pensionnés** : *attestation de rente de retraite ;*
- **Étudiants ou mineurs** : *preuve de la situation sociale ou professionnelle des parents et, le cas échéant, du certificat de fréquentation scolaire ou de la carte d'étudiant ;*
- **Pour les demandeurs sans emploi** : *preuve du statut socio-économique adéquat (par exemple : acte de mariage, livret de famille, documents confirmant la propriété d'un bien).*